



Conditions générales de vente

Article L.441-1 du Code de commerce

* l'organisme de formation est celui cité en haut et bas de page Objet et champ d'application

Toute action de formation implique, pour le client, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente. Les présentes CGV sont réservées aux clients n'ayant pas la qualité de consommateurs au titre des dispositions du Code de la consommation. Elles ont pour objet de définir les caractéristiques et conditions d'achat des formations vendues par l'organisme de formation.

Documents contractuels

Les documents contractuels sont l'ensemble des documents émis par l'organisme de formation.

Règlement par un organisme financeur

Il appartient au client de faire les démarches nécessaires pour la prise en charge et le paiement de la formation par l'organisme financeur dont il dépend.

Conditions d'annulation et de report d'une action de formation

Report décidé par le Bénéficiaire : Le bénéficiaire peut demander un report de la séance prévue avec son conseiller si celui-ci est prévenu par courriel et par téléphone 48h minimum à l'avance. En dessous de ce délai, la séance sera décomptée sans report.

Report décidé par l'organisme de formation : Dans le cas où le formateur (trice) n'est pas en mesure d'assurer une ou plusieurs séances, l'organisme de formation aura l'objectif de mettre à disposition du participant un autre formateur dans un délai de 10 jours ouvrés, sans indemnité.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'organisme de formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de son client et/ou participant. Ces derniers seront informés par mail.

Conditions d'annulation et de report d'une action de formation

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire pour un motif autre qu'un cas de force majeure dûment reconnu, les prestations de formation effectivement dispensées à la date de l'abandon sont dues au prorata de leur valeur prévue au contrat.

En cas de renoncement par l'entreprise cliente à l'exécution de la présente convention dans un délai de 8 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 400 euros à titre de dédommagement. Cette somme de 400 euros ne peut faire l'objet d'un financement par fonds publics ou paritaires

Litiges :

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce du lieu de domiciliation de l'organisme de formation, quel que soit le siège ou la

résidence du client nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'organisme de formation qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Spécificités des formations avec Financement par la Caisse des dépôts et consignations :

Par le stagiaire : Toute annulation d'inscription intervenant après le début de la formation tient lieu d'abandon par le participant. A l'exception des cas d'abandon pour motifs de force majeure, tout abandon entraîne des pénalités appliquées conformément aux conditions particulières rédigées par la Caisse des dépôts et consignations. Par l'organisme : Lorsque l'annulation est imputable à l'organisme de formation plus ou moins 7 (sept) jours ouvrés avant le démarrage de la formation, les droits du titulaire du compte ne sont pas décréentés. La totalité de l'abondement du titulaire est remboursé. Lorsque l'annulation intervient après l'entrée en formation du participant, le compte du titulaire est recredité au prorata de la prestation réalisée.

Informatique et libertés

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de l'organisme de formation.

Propriété intellectuelle

L'organisme de formation et le formateur, gardent la pleine propriété intellectuelle de leur propre documentation. Ni l'une ni l'autre des parties, ni l'un des acteurs de l'opération, ne peut l'utiliser autrement que pour l'application faisant l'objet même de l'opération. Cette documentation ne peut être utilisée qu'après accord de la partie propriétaire. Toutefois, l'organisme de formation et le formateur se réservent le droit d'utiliser pour une autre opération les documents qu'ils ont produit sans identification de destinataires précédents.

Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre l'organisme de formation et le client relèvent de la Loi française. Le fait pour l'organisme de formation de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Prix, facturation et règlements

Tous nos prix sont nets. Le prix comprend : le coût pédagogique et technique et les supports de cours. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des stagiaires. En cas d'accord particulier, le prix apparaît dans la clause Prix de la formation présente dans le devis.

Attribution de compétences

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU LIEU DE DOMICILIATION DE l'organisme de formation, quel que soit le siège ou la résidence du client nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'organisme de formation qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.